

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31518**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur de téléski

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche des remontées mécaniques et domaines skiables - Syndicat national des téléphériques de France (SNTF)	Délégué général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

454 - Remontées mécaniques et domaines skiables

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la qualification agit dans le respect des règles de sécurité, de qualité et de préventions liées à l'environnement. Sous l'autorité du chef d'exploitation ou d'un de ses représentants, le conducteur est chargé de vérifier l'état d'une installation et d'en assurer en permanence le fonctionnement en sécurité, tout en assurant les missions d'accueil et d'assistance aux clients

Les activités :

Réaliser l'ensemble des contrôles et vérifications de l'installation avant ouverture au public : gare motrice, équipement de la ligne et de la piste, gare d'arrivée

Ouvrir l'appareil au public, surveiller, contrôler et gérer l'installation, dans le respect des horaires fixés et en toute sécurité

Assurer l'entretien courant de l'ensemble de l'installation (plate forme de départ, piste et plate forme d'arrivée) et gérer les éventuels incidents

Assurer la fermeture de l'exploitation

Capacités attestées

Maîtriser le fonctionnement général des différents organes et les connaissances techniques permettant de réaliser des contrôles avant, pendant et après l'exploitation

Comprendre le règlement de police, les réglementations et les responsabilités associées

Appliquer les procédures et modes opératoires

Communiquer et transmettre des informations

Accueillir, informer et assister la clientèle

Analyser les dysfonctionnements et les situations à risques, les expliquer et prendre les mesures appropriées

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Domaines skiables et remontées mécaniques

Conducteur de téléski

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4402 : Exploitation et manoeuvre des remontées mécaniques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Valider l'épreuve théorique puis réussir l'épreuve pratique. Epreuve théorique : Obtenir la note minimale de 11/20 pour être admissible à l'épreuve pratique. Epreuve pratique : 50mn d'observation et de questionnement lors de mises en situation réelle et / ou reconstituée sur une installation. En cas d'échec, bénéfice de la théorie pendant 2 ans. Pour être déclaré admis par le jury de délibération, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 13/20 à la partie pratique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 président de session et 2 membres de jury issus de préférence de deux entreprises différentes et d'entreprises différentes que celle employant le candidat
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	1 président de session et 2 membres de jury issus de préférence de deux entreprises différentes et d'entreprises différentes que celle employant le candidat
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Conducteur de téléski" avec effet du 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis sa création en 2016, 52 candidats ont obtenu le CQP conducteur de conducteur de téléski

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CPNEFP Branche des remontées mécaniques et domaines skiabiles

Alpespace

Bâtiment Annapurna

24 rue Saint-Exupéry

73800 Francin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sur toute la France au sein des entreprises de remontées mécaniques et domaines skiabiles ouvrant des sessions.

Historique de la certification :